

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 07160 Numéro SIREN : 833 240 682 Nom ou dénomination : LE VICUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/019752

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/019752**
n° de gestion : **2017B07160**
n° SIREN : **833 240 682 RCS Lyon**

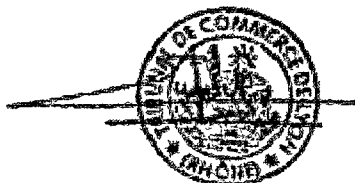
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 12/06/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LE VICUS - Société en nom collectif
1 quai Jules Courmont 69002 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5269764

19752

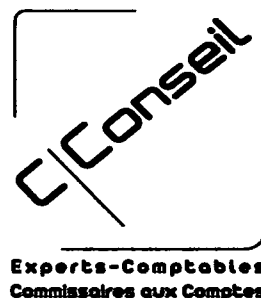
Société LE VICUS

1 Quai jules courmont

69002 LYON

Exercice du 18/10/2017 au 31/12/2018

*Certifié
Conforme.*



Société LE VICUS

1 Quai jules courmont

69002 LYON

SOMMAIRE

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 9
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	10 et 11
- <i>Détail Compte de résultat</i>	12
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2031</i>	13 et 14
- <i>Liasses 2050 à 2059-F</i>	15 à 33
ANNEXES FISCALES	
- <i>Annexe à la liasse fiscale</i>	34
DOSSIER DE GESTION	
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	35

C-CONSEIL

3 RUE COLONNEL CHAM BONNET

69500 BRON

04.27.11.87.42

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société LE VICUS
1 Quai Jules Courmont
69002 LYON

relatifs à l'exercice du 18/10/2017 au 31/12/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 835 479 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	(5 101) Euros

Fait à BRON
Le 15/04/2019

Romain RICHAUD
Collaborateur

Damien CARTEL
EXPERT-COMPTABLE

Société LE VICUS
1 Quai jules courmont

69002 LYON

COMPTES ANNUELS



C-CONSEIL
3 RUE COLONNEL CHAMBONNET

69500 BRON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 15			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	739 202		739 202		739 202	
	En-cours de production de biens	1 094 779		1 094 779		1 094 779	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 498		1 498		1 498	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 835 479		1 835 479		1 835 479	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 835 479		1 835 479		1 835 479	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 15	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 101		5 101	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	4 101		4 101	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 605 119		1 605 119	
	Emprunts et dettes financières diverses	185 000		185 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 461		49 461	
	Dettes fiscales et sociales				
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 839 579		1 839 579	
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 835 479		1 835 479	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 839 579

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 15			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			744 735		744 735	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 833 981		1 833 981	
Autres achats et charges externes *			1 094 183		1 094 183	
Impôts, taxes et versements assimilés			164		164	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			5 101		5 101	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 101		5 101	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 15	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 101-		5 101-	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)				
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 101		5 101	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 101-		5 101-	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Société LE VICUS
1 Quai jules courmont

69002 LYON

ANNEXE DU 18/10/2017 AU 31/12/2018

C-CONSEIL
3 RUE COLONNEL CHAMBONNET

69500 BRON
04.27.11.87.42

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Créances immobilisées	7
Variation détaillée des stocks et des en-cours	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités enEuros	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 18/10/2017 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 835 478.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 5 100.81- Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, couvrant la période du 18/10/2017 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 18/10/2017 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	1 498	1 498	
TOTAL	1 498	1 498	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 605 119	1 605 119		
Fournisseurs et comptes rattachés	49 461	49 461		
Groupe et associés	185 000	185 000		
TOTAL	1 839 579	1 839 579		

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 18/10/2017 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Matières premières	739 202		739 202	
Total I	739 202		739 202	
Production				
Production en cours				
- Travaux	1 094 779		1 094 779	
Total III	1 094 779		1 094 779	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			1 094 779	

Les stocks de matières premières correspondent à la valorisation du terrain et de l'immeuble non vendu à la clôture.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant.

ANNEXE

Exercice du 18/10/2017 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 605
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 040
Total	15 645

Charges et produits constatés d'avance

Néant.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Emprunts et dettes financières diverses	90 000	95 000	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 15	12	Euros	%
Total II				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	739 202		739 202	
31000000 Stock immeuble	739 202		739 202	
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	1 094 779		1 094 779	
33500000 Travaux en-cours	1 094 779		1 094 779	
AUTRES CREANCES	1 498		1 498	
46710000 Notaire	1 498		1 498	
Total III	1 835 479		1 835 479	
TOTAL GENERAL	1 835 479		1 835 479	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 15	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	1 000		1 000	
10130000 Capital souscrit appelé versé	1 000		1 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 101-		5 101-	
Total I	4 101-		4 101-	
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	1 605 119		1 605 119	
51200000 Banque	1 591 514		1 591 514	
51810000 Intérêts courus à payer	13 605		13 605	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	185 000		185 000	
45510000 Mediprom	90 000		90 000	
45520000 Pic	76 000		76 000	
45530000 A2P	19 000		19 000	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	49 461		49 461	
40100000 Fournisseurs	47 421		47 421	
40810000 Fournisseurs FNP	2 040		2 040	
Total IV	1 839 579		1 839 579	
TOTAL GENERAL	1 835 479		1 835 479	

	Exercice N 31/12/2018 15	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Chiffre d'affaires NET				
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	744 735		744 735	
60100000 Achat du terrain	739 202		739 202	
60800000 Primes d'assurance	5 533		5 533	
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	1 833 981		1 833 981	
60310000 Stock immeuble	739 202		739 202	
60351000 Stocks études et travaux	974 617		974 617	
60352000 Stocks gestion des programmes	64 080		64 080	
60353000 Stocks frais financiers	50 549		50 549	
60380000 Variation stocks assurance	5 533		5 533	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 094 183		1 094 183	
60510000 Etudes - Travaux	974 617		974 617	
60520000 Gestion des programmes	64 080		64 080	
60530000 Frais financiers	50 549		50 549	
62261000 Honoraires comptables	2 880		2 880	
62262000 Honoraires juridiques	2 040		2 040	
62700000 Services bancaires	17		17	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	164		164	
63511000 CET	164		164	
Total des Charges d'exploitation	5 101		5 101	
Résultat d'exploitation	5 101		5 101	
Résultat courant avant impôts	5 101		5 101	
Total des produits				
Total des charges	5 101		5 101	
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	5 101		5 101	

Société LE VICUS
1 Quai jules courmont

69002 LYON

DOSSIER FISCAL



C-CONSEIL
3 RUE COLONNEL CHAMBONNET

69500 BRON



IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	18 / 10 / 2017	Régime simplifié d'imposition	ou réel normal	x
et clos le	31 / 12 / 2018	Option pour la comptabilité super-simplifiée	TVA	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise :	Société LE VICUS	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :	1 QUAI JULES COURMONT
Adresse de l'entreprise :	1 Quai Jules Courmont		
Mél :	69002 LYON julia@cabinet-cfm.fr		69002 LYON
Téléphone :	0675007964		
SIREN	8 3 3 2 4 0 6 8 2	Mél :	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS	
		Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
		MARCHAND DE BIENS	
		Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		3 6 6 5
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....)	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés (a - b).....	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d	
3. Total		3 6 6 5
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)		3 6 6 5

4. bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)	
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	f

5. Plus-values				
taxées selon les règles prévues par les particuliers		à court terme et à long terme exonérées	à long terme imposables à 12,8 %	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)		

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐	ZRR art. 44 quindecies		☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies		☐	Autres dispositifs		☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A		☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A			☐	
			Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies			☐					
Exonération ou abattement pratique			sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %				sur le bénéfice				
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)					☐						

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD)	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT	c - PLUS-VALUE
---	--------------	-------------	----------------

8. Régime des sociétés de personnes	
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.	
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	(3 6 6 5)

9. Comptabilité Informatisée				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				CEGID

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur conventionné
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant:
C-CONSEIL		Lieu: LYON
3 RUE COLONNEL CHAMBONNET		Date:
69500 BRON		Qualité et nom du déclarant: MEDIPROM
04.27.11.87.42		Signature: GERANT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les C les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031**DGFiP N° 2031 bis**
(2019)
Page 14**D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS** (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales 1	BIC "B" ou BIC non profes- sionnels "M" 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit 3 à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
STE MEDIPROM 1 QUAI JULES COURMONT 69002 LYON	B	(1 832)	
STE PROJETS IMMOBILIERS ET CONSEILS 38570 MORETEL DE MAILLES	B	(1 466)	
STE A2P 39 Quai de la Graille 38000 GRENOBLE	B	(366)	

Sociétés en commandite simple 4 Montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 E pour les cadeaux ou 6 100 E pour les frais de réception.

Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des :

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS**NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS** (en cas de gérance libre)**ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS** (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS**Détermination du résultat de l'exercice**

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalement			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Désignation de l'entreprise		Société LE VICUS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		15			
Adresse de l'entreprise		1 Quai jules coumont		69002 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		83324068200017						Néant ☐ *	
				Exercice N clos le,		31122018		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
				1		2		3	
								Net	
								4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)	BJ		BK					
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		739 202		BM		739 202	
	En cours de production de biens	BN		1 094 779		BO		1 094 779	
	En cours de production de services	BP				BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR				BS			
	Marchandises	BT				BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX				BY			
	Autres créances (3)	BZ		1 498		CA		1 498	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				CE		
Disponibilités		CF				CG			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH				CI			
	TOTAL (III)	CJ		1 835 479		CK		1 835 479	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1 835 479		1A		1 835 479	
Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an	
CR									
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks				Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.000.....)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(5 101)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 605 119
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	185 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	49 461
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	1 839 579
Ecart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 835 479
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 839 579
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 591 514	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUS

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	
			services*	FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ			FK		FL	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	744 735
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(1 833 981)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 094 183
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	164
	Salaires et traitements*						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA	
			{ - dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 101
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 101)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(5 101)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUSNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 101		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(5 101)		
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUS

Néant ☒ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		
		Matériel de transport *		KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN		LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U		8V	
Autres titres immobilisés			1P		1R			
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U			
TOTAL IV			LQ		LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G		0H	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III		IV		NG		NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7
		Autres participations		10		0X		0Y
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		
TOTAL IV		13		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0K		0L

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

C-CONSEIL

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUSNéant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN		QP		QQ		QR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

C-CONSEIL

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUS

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 498	1 498			
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	1 498	VU	1 498	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 605 119	1 605 119			
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	49 461	49 461			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	185 000	185 000			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 839 579	VZ	1 839 579		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8									
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG			XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW		
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								I8	
		- imposées au taux de 0 %								ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	1 436		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I	WR	1 436	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	5 101		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV		
			- imposées aux taux de 0 %								WH		
			- imposées aux taux de 19 %								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A			XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts													
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *												ZY	
Majoration d'amortissement *												XD	
Mesures d'incitation à l'investissement	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA				
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI			XG			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	5 101	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)					XJ	3 665		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL						XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN						XO	3 665		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUS

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Société LE VICUS</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société LE VICUS</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG							
								TOTAL II	ZH				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 089 246							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 920							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	17							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 094 183							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	164							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	164							
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUS

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
	N-1		
	N-2		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société LE VICUS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société LE VICUS				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 18/10/2017		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	5
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	Effectifs au sens de la CVAE *		EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX			
Période de référence		GY	GZ		
Date de cessation		HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8 N° SIRET 8 3 3 2 4 0 6 8 2 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société LE VICUS

ADRESSE (voie) 1 Quai jules courmont

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	100
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	MEDIPROM	N° SIREN (si société établie en France)	752159723	% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50
Adresse :	N° 1	Voie	QUAI JULES COURMONT	Code postal	69002	Commune	LYON	Pays	
Forme juridique	SARL	Dénomination	PROJETS IMMOBILIERS ET CONSEILS	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	40.00	Nb de parts ou actions	40
Adresse :	N°	Voie		Code postal	38570	Commune	MORETEL DE MAILLES	Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	A2P	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	10.00	Nb de parts ou actions	10
Adresse :	N° 39	Voie	Quai de la Graille	Code postal	38000	Commune	GRENOBLE	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie		Code postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays					
Adresse :	N°	Voie		Code postal		Commune		Pays			
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays					
Adresse :	N°	Voie		Code postal		Commune		Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 3 3 2 4 0 6 8 2 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société LE VICUS

ADRESSE (voie) 1 Quai jules courmont

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Société LE VICUS
1 Quai jules courmont

69002 LYON

ANNEXES FISCALES



C-CONSEIL
3 RUE COLONNEL CHAMBONNET

69500 BRON

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
51810000 Intérêts courus à payer			13 605.08
31/12/2018 IN Commission engagement		4 265.75	
31/12/2018 IN Intérêts 2018		9 339.33	
40810000 Fournisseurs FNP			2 040.00
31/12/2018 IN FNP 12/17 AGO		960.00	
31/12/2018 IN FNP 12/17 Constit Mediprom		1 080.00	

Société LE VICUS
1 Quai jules courmont

69002 LYON

DOSSIER DE GESTION



C-CONSEIL
3 RUE COLONNEL CHAMBONNET

69500 BRON

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	15		12			Euros	%
Ventes marchandises + Production								
+ Ventes de marchandises								
- Coût d'achat des marchandises vendues								
Marge commerciale								
+ Production vendue								
+ Production stockée ou déstockage								
+ Production immobilisée								
Production de l'exercice								
- Matières premières, approvisionnements consommés	1 089 246						1 089 246	
- Sous traitance directe	1 089 246						1 089 246	
Marge brute de production								
Marge brute globale								
- Autres achats + charges externes	4 937						4 937	
Valeur ajoutée	4 937						4 937	
+ Subventions d'exploitation								
- Impôts, taxes et versements assimilés	164						164	
- Salaires du personnel								
- Charges sociales du personnel								
Excédent brut d'exploitation	5 101						5 101	
+ Autres produits de gestion courante								
- Autres charges de gestion courante								
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges								
- Dotations aux amortissements								
- Dotations aux provisions								
Résultat d'exploitation	5 101						5 101	
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers								
- Charges financières								
Résultat courant	5 101						5 101	
+ Produits exceptionnels								
- Charges exceptionnelles								
Résultat exceptionnel								
- Impôt sur les bénéfices								
- Participation des salariés								
Résultat NET	5 101						5 101	

LE VICUS

Société en nom collectif
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 quai Jules Courmont 69002 LYON
Immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 833 240 682

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MAI 2019

Le jeudi 9 mai 2019 (jeudi neuf mai deux mille dix-neuf) à 15h00 (quinze heures), les associés se sont réunis au siège social de la société LE VICUS situé 1 quai Jules Courmont 69002 LYON, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- La société MEDIPROM, détenteur de 50 (cinquante) parts,
- La société PROJETS IMMOBILIERS ET CONSEILS, détenteur de 40 (quarante) parts
- La société A2P, détenteur de 10 (dix) parts,

Total des parts des associés présents : 100 parts composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Romain GADEN.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- L'inventaire ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- La feuille de présence.

Il déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non gérants avec la lettre de convocation, soit le 22 avril 2019, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats,
- Pouvoir en vue des formalités

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance et donne à celle-ci quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée décide d'affecter une perte de l'exercice s'élevant à 5 101 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau, soit – 5 101 euros
- Solde du report à nouveau, soit – 5 101 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

Résolution – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

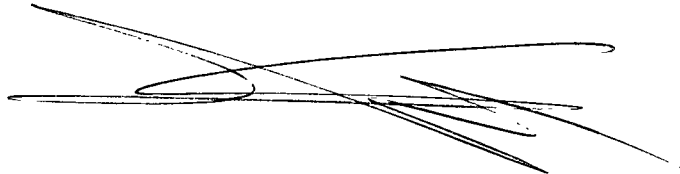
L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Romain GADEN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name Romain GADEN.

LE VICUS

Société en nom collectif
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 quai Jules Courmont 69002 LYON
Immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 833 240 682

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Il convient d'ores et déjà de préciser que le premier exercice social a une durée exceptionnelle de 15 mois, couvrant la période du 18 octobre 2017 au 31 décembre 2018.

Créée le 18 octobre 2018, la société a acquis un bien immobilier comprenant un terrain et un immeuble non vendu à la date de clôture de l'exercice pour un montant total de 739 202 euros avec un coût des travaux s'élevant à la somme de 1 094 779 euros, faisant ainsi ressortir un bilan total de 1 835 479 euros, frais de notaire inclus.



La société n'a, pour ce premier exercice, fait ressortir aucun chiffre d'affaires et au regard des charges d'exploitation correspondant aux autres charges et charges externes pour un montant de 4 937 euros et impôts, taxes et versements assimilés pour la somme de 164 euros, obtenu un résultat d'exploitation déficitaire de – 5 101 euros.

A la lecture du bilan, on relèvera en effet que les achats de matières premières et autres approvisionnements se sont élevés à la somme de 744 735 euros (achat de terrain + prime d'assurance), la variation des stocks s'est quant à elle élevée à la somme de – 1 833 981 euros, un coût relatif aux autres charges et charges d'externe qui a atteint la somme de 1 094 183 euros et le montant afférent aux impôts, taxes et versements assimilés de 164 euros.

Il ressort ainsi un total de charges d'exploitation de 5 101 euros ; un résultat d'exploitation déficitaire de – 5 101 euros et donc une perte de – 5 101 euros.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Lors de l'exercice écoulé, la société a acquis un bien immobilier comprenant un terrain et un immeuble en vue de sa revente.

A ce jour, le bien immobilier fait toujours l'objet de travaux à l'issue desquels il sera proposé à la vente.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

A ce jour, la société n'entend pas acquérir d'autres biens immobiliers.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice écoulé, aucun évènement n'est intervenu.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement.

Aucune dépense à ce titre n'est programmée à court terme.



RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 0 euro ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 0 euro ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5 101 euros ;
- Le résultat d'exploitation ressort à – 5 101 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euro, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à – 5 101 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par une perte de – 5 101 euros.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 835 479 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qu'ils font apparaître une perte de – 5 101 euros.

Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice soit donc la somme de – 5 101 euros de la manière suivante :

- Le résultat déficitaire de l'exercice – 5 101 euros sur le compte « report à nouveau ».



PUBLICITE LEGALE

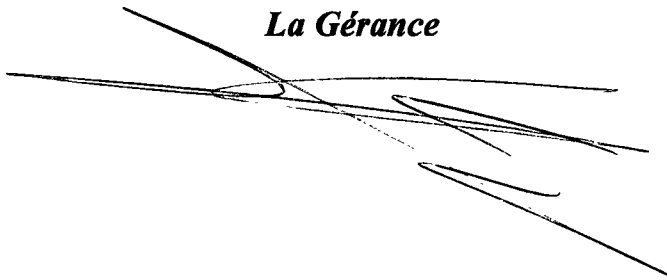
Nous vous invitons à conférer tout pouvoir utile en vue de l'accomplissement des formalités de publicité légales consécutives à l'Assemblée et comprenant notamment le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce du siège social des comptes annuels.

Nous vous demandons de nous donner quitus pour notre gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte et résolutions qui vous sont soumises à votre vote.

Le 9 mai 2019

La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the typed text 'La Gérance'.